

Excommuniée pour avoir défendu ma fille : n'importe quand!

Il y a plus de deux semaines nous avons entendu parler de l'excommunication de la mère d'une fillette brésilienne et de l'équipe médicale dirigée par Dom José Cardoso Sobrinho, l'archevêque de Recife, au nord-est du Brésil, suite à l'avortement de la-dite fillette, qui avait été agressée par son beau-père.

L'avortement est interdit au Brésil, sauf en cas de viol ou si la grossesse met en danger la vie de la mère. Il est évident qu'une petite fille de 9 ans, enceinte, présente des risques accrus.

Il est aussi évident que n'importe quelle femme, ayant le choix, préfère donner la vie ou éviter la grossesse plutôt que d'avoir recours à l'avortement. Les petites filles et les femmes choisissent l'avortement seulement lorsque toutes les autres options ont échouées ou leur ont été niées.

Même si au Canada l'avortement est un acte légal depuis 20 ans, il est encore inaccessible à beaucoup de femmes canadiennes. Nous sommes continuellement bombardées avec des tentatives de législation pour nous enlever ce droit.

Il faut lutter contre l'abus sexuel et la violence contre les femmes, deux situations qui sont courantes dans notre société. Trop souvent des femmes sont victimes d'abus sexuel : les statistiques démontrent qu'une femme sur cinq est victime de violence à chaque minute. Ces abus sont trop fréquents, ils sont dévastateurs et ils volent aux petites filles et aux femmes, la liberté de choisir d'avoir ou non des relations sexuelles.

Il faut continuer de lutter pour s'assurer que les femmes aient les ressources nécessaires pour s'occuper d'un enfant si elles souhaitent mener une grossesse à terme. Ceci signifie lutter pour l'accès universel aux soins des enfants. Ceci signifie lutter pour un congé de maternité adéquat. Ceci signifie aussi poursuivre le combat pour l'équité des salaires de sorte que les femmes puissent obtenir des salaires décents leur permettant de soutenir financièrement leurs familles. Ceci signifie assurer l'accès à l'aide sociale afin que les femmes et leurs enfants ne soient pas forcés de vivre dans la pauvreté.

Les femmes ont le droit de choisir d'avoir des enfants. Il ne faut surtout pas abdiquer devant des lois imposées par des élus. Ce choix appartient AUX FEMMES.

En conclusion, si nous avons été la mère de cette fillette, nous aurions nous aussi sauvé notre fille, d'abord et avant tout, au risque de nous faire excommunier.

Louise Patrice, présidente

Au nom des membres du Comité régional des femmes de l'Outaouais de l'Alliance de la Fonction publique du Canada